

**14 septembre 2023**

Cher Actionnaire,

## **Schroder International Selection Fund — Global Sustainable Value**

Nous vous écrivons pour vous informer que le compartiment susmentionné dans lequel vous avez investi doit recevoir des actifs d'un autre compartiment par le biais d'une fusion. Cette fusion ne devrait avoir aucune incidence sur votre investissement. Vous trouverez tous les détails relatifs à cette fusion ci-dessous.

Le **8 novembre 2023** (la « Date effective »), Schroder International Selection Fund — European Sustainable Value (le « Compartiment absorbé ») fusionnera avec Schroder International Selection Fund — Global Sustainable Value (le « Compartiment absorbant »). Les transactions au sein du Compartiment absorbant ne seront pas interrompues par la fusion.

Le conseil d'administration de Schroder International Selection Fund (respectivement le « Conseil » et la « Société ») a pris la décision de fusionner les compartiments.

Dans la mesure où le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant ont une approche d'investissement et un profil de risque similaires, nous pensons que cette fusion bénéficiera aux actionnaires des deux compartiments. Le Compartiment absorbé comptait environ 71,7 millions EUR d'actifs sous gestion à la fin du mois de juillet 2023, tandis que le Compartiment absorbant recensait pour sa part près de 24,8 millions USD sous gestion à la même date. Bien que le Compartiment absorbé dispose d'un montant plus important d'actifs sous gestion, nous pensons que le Compartiment absorbant présente un plus grand potentiel de croissance future du capital.

Une fusion dans le Compartiment absorbant offre aux investisseurs du Compartiment absorbé un compartiment alternatif doté d'une approche d'investissement largement similaire. Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant se concentrent tous deux à fournir une croissance du capital supérieure à leurs indices de référence après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans. Les performances du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant doivent être évaluées par rapport à leur indice de référence cible respectif et comparées à leur indice de référence comparateur respectif, à savoir l'indice MSCI Europe (Net TR) et l'indice MSCI Europe Value (Net TR) pour le Compartiment absorbé et l'indice MSCI World (Net TR) et l'indice MSCI World Value (Net TR) pour le Compartiment absorbant. Le Compartiment absorbé se concentre sur les sociétés européennes, tandis que le Compartiment absorbant se concentre sur les sociétés du monde entier.

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant présentent tous les deux des caractéristiques environnementales et/ou sociales, au sens de l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant peuvent tous deux avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture des risques et de gestion efficace du portefeuille.

Bien que la politique d'investissement du Compartiment absorbé ne prévoie pas d'investissements en Chine, le Compartiment absorbant peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H

chinoises et peut investir en Actions A chinoises à l'aide des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, ainsi que des actions cotées sur le STAR Board et le ChiNext.

La devise de base du Compartiment absorbé est l'euro et celle du Compartiment absorbant est le dollar américain.

L'ampleur de la modification apportée au profil de risque et de rendement du Compartiment absorbant résultant de cette Fusion n'est pas significative.

La décision de fusionner le Compartiment absorbé au sein du Compartiment absorbant a été prise conformément à l'Article 5 des statuts de la Société (les « Statuts ») et aux dispositions du Prospectus, et dans l'intérêt des actionnaires des deux compartiments.

### **Impact sur le portefeuille d'investissement du Compartiment absorbant**

Le Compartiment absorbant continuera à être géré conformément à son objectif et à sa stratégie d'investissement après la fusion. Préalablement à la fusion, le Compartiment absorbé cèdera tous les actifs qui seraient inappropriés au sein du portefeuille d'investissement du Compartiment absorbant ou qui ne pourraient pas être détenus du fait des restrictions d'investissement. Le portefeuille d'investissement du Compartiment absorbant renforcera son exposition par des achats conformes à sa politique d'investissement afin de réinvestir les liquidités qui seront reçues du Compartiment absorbé dans le cadre de la fusion.

Le Compartiment absorbant présente actuellement des frais courants légèrement plus élevés (les FC). Nous estimons que les actifs sous gestion combinés du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant offriront à l'avenir des économies d'échelle potentielles aux deux groupes d'investisseurs.

### **Dépenses et coûts de la fusion**

Les dépenses inhérentes à la fusion, notamment les frais juridiques, d'audit et réglementaires, seront prises en charge par la société de gestion de la Société, Schroder Investment Management (Europe) S.A. (la « Société de gestion »).

Les coûts de transaction supportés par le Compartiment absorbé dans le cadre de la cession des actifs devraient représenter 23 points de base. Toutefois, nous ne prévoyons pas que les coûts de transaction soient importants et ceux-ci n'auront pas d'impact significatif sur les actionnaires du Compartiment absorbant et du Compartiment absorbé.

### **Date effective et droits des actionnaires**

La fusion sera mise en œuvre à la Date effective (telle que définie ci-dessus). En tant qu'actionnaire du Compartiment absorbant, vous avez le droit de faire racheter votre participation ou de la convertir dans la même catégorie d'actions d'un ou de plusieurs autres compartiments de la Société préalablement à la fusion. Si vous ne souhaitez pas continuer à détenir des actions du Compartiment absorbant, vous pouvez à tout moment, jusqu'à l'heure de clôture des transactions à 13 h 00, heure de Luxembourg, le **7 novembre 2023**, envoyer vos instructions de rachat ou de conversion de vos actions pour exécution avant la fusion. HSBC Continental Europe, succursale de Luxembourg (« HSBC ») exécutera vos ordres sans frais conformément aux dispositions du Prospectus de la société. Veuillez noter que certains distributeurs, agents payeurs, banques correspondantes ou autres intervenants peuvent appliquer des frais de transaction. Il se peut en outre que l'heure locale de clôture des transactions qu'ils appliquent soit antérieure à l'heure de clôture des transactions pour le Compartiment absorbant au Luxembourg. Nous

vous recommandons donc de vous assurer auprès d'eux que vos instructions parviennent à HSBC avant la date et l'heure limites de réception des ordres susmentionnés.

Le rachat et/ou la conversion d'actions sont susceptibles d'affecter votre situation fiscale. Nous vous recommandons, par conséquent, de solliciter les conseils d'un professionnel indépendant.

### **Ratio d'échange et traitement du revenu accumulé**

À la Date effective, l'actif et le passif nets du Compartiment absorbé, y compris tout revenu accumulé, seront inclus dans le calcul de la valeur liquidative par action finale de chaque catégorie d'actions et les actionnaires du Compartiment absorbé deviendront titulaires d'un nombre d'actions d'un montant équivalent en valeur d'actions du Compartiment absorbant, sur la base de la valeur liquidative par action calculée ce même jour ou au prix d'émission initial pour la catégorie d'actions correspondante. Ensuite, le revenu accumulé sera comptabilisé de manière continue dans la valeur liquidative par action de chaque catégorie d'actions du Compartiment absorbant. Tout revenu accumulé par le Compartiment absorbant avant la fusion ne sera pas affecté.

### **Informations supplémentaires**

Le tableau ci-après résume les commissions de gestion annuelles (**CGA**) et les frais courants (FC) des catégories d'actions du Compartiment absorbé et absorbant.

Catégorie d'actions	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	CGA	FC	CGA	FC <sup>1</sup>
<b>A Cap EUR</b>	1,50 %	1,84 %	1,50 % <sup>2</sup>	1,93 % <sup>3</sup>
<b>A Dis EUR</b>	1,50 %	1,84 %	1,50 % <sup>2</sup>	1,93 % <sup>3</sup>
<b>A Dis GBP</b>	1,50 %	1,84 %	1,50 % <sup>2</sup>	1,93 % <sup>3</sup>
<b>A Dis couverte en RMB</b>	1,50 %	1,87 %	1,50 % <sup>2</sup>	1,93 % <sup>3</sup>
<b>A Dis couverte en SGD</b>	1,50 %	1,87 %	1,50 % <sup>2</sup>	1,93 % <sup>3</sup>
<b>A Dis couverte en USD</b>	1,50 %	1,87 %	1,50 % <sup>2</sup>	1,90 % <sup>3</sup>
<b>A1 Cap EUR</b>	1,50 %	2,35 %	1,50 % <sup>2</sup>	2,43 % <sup>3</sup>
<b>A1 Cap couverte en USD</b>	1,50 %	2,38 %	1,50 %	2,40 %
<b>A1 Dis EUR</b>	1,50 %	2,35 %	1,50 % <sup>2</sup>	2,43 % <sup>3</sup>
<b>A1 Dis couverte en USD</b>	1,50 %	2,38 %	1,50 % <sup>2</sup>	2,40 %
<b>B Cap EUR</b>	1,50 %	2,44 %	1,50 %	2,53 % <sup>3</sup>
<b>B Dis EUR</b>	1,50 %	2,44 %	1,50 % <sup>2</sup>	2,53 % <sup>3</sup>
<b>C Cap EUR</b>	0,75 %	1,05 %	0,75 %	1,13 % <sup>3</sup>
<b>C Dis EUR</b>	0,75 %	1,05 %	0,75 % <sup>2</sup>	1,13 % <sup>3</sup>
<b>IZ Cap EUR</b>	0,75 %	0,81 %	Jusqu'à 0,75 % <sup>2</sup>	0,89 % <sup>3</sup>
<b>Z Cap EUR</b>	0,75 %	1,05 %	Jusqu'à 0,75 % <sup>2</sup>	1,08 % <sup>3</sup>
<b>Z Dis EUR</b>	0,75 %	1,05 %	Jusqu'à 0,75 % <sup>2</sup>	1,08 % <sup>3</sup>

La loi luxembourgeoise dispose que le réviseur d'entreprises agréé de la Société doit préparer un rapport d'audit sur la fusion. Ce rapport d'audit sera disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de gestion.

<sup>1</sup> Les pourcentages indiqués s'entendent sur une base annuelle et sont calculés en fonction de la valeur liquidative par action. Les FC comprennent, s'il y a lieu, la commission de distribution, la commission de services aux actionnaires, la commission de gestion et autres charges d'administration, dont les frais d'administration de fonds et les frais de dépositaire et d'agent de transfert. Ils tiennent compte des commissions de gestion et des charges d'administration des fonds de placement sous-jacents en portefeuille. Les FC s'entendent au 31 décembre 2022.

<sup>2</sup> Cette catégorie d'actions sera lancée au plus tard à la Date effective pour faciliter la Fusion.

<sup>3</sup> Il s'agit d'un chiffre indicatif, obtenu à partir de la différence de frais courants (FC) entre les catégories d'actions qui existent dans les deux compartiments.

Nous espérons que vous déciderez de conserver vos investissements dans le Compartiment absorbant après la fusion. Pour toute information complémentaire ou toute question relative à la fusion, nous vous invitons à contacter votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel ou la Société de gestion au (+352) 341 342 202.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

**Le Conseil d'administration**

**Annexe**

La liste suivante répertorie les Catégories d'Actions et les codes ISIN respectifs affectés par cette fusion.

<b>Catégorie d'Actions</b>	<b>Code ISIN</b>
A Capitalisation	LU2405385472
A1 Capitalisation	LU2405385555
C Capitalisation	LU2405385639
C Distribution	LU2405385712
E Capitalisation	LU2405385803
I Capitalisation	LU2405385985
I Distribution	LU2554487491
IZ Capitalisation	LU2405386017
B Capitalisation	LU2405386108
C Capitalisation	LU2448034236
E Capitalisation	LU2405386280
C Capitalisation	LU2448035472
C Distribution	LU2495978137